



Février 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024 et dans le cadre de la révision globale du PAZ et du RCCZ, le Conseil municipal a adjugé l'établissement du cadastre forestier en contact avec la zone à bâtir au bureau d'ingénieur Joël BOCHATAY sàrl.
- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024 et dans le cadre de la procédure de consultation, le Conseil municipal s'est déterminé au sujet de l'avant-projet de révision totale de la loi sur les constructions (LC) et de l'ordonnance sur les constructions (OC) et a transmis sa position au canton.
- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024 et dans le cadre de la procédure de consultation, le Conseil municipal s'est déterminé au sujet de la modification partielle du Plan Directeur cantonal (PDC) et a transmis sa position au Canton.
- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024 et dans le cadre de l'aménagement extérieur de la cour du complexe scolaire "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé la préparation et le dégrappage du terrain à l'entreprise MULTONE Construction SA.
- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024 et dans le cadre de la construction du pavillon scolaire "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants :
 - le mandat pour le CFC 271-285 plâtrerie-peinture à l'entreprise CRINIMAX Clément Peinture SA;
 - le mandat pour le CFC 273.1 armoires murales à l'entreprise TRISCONI-ANCHISE SA;
 - le mandat pour le CFC 277.1 cloisons mobiles à l'entreprise ROSCONI Systems SA.
- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour l'aménagement d'une nouvelle cuisine pour le Foyer de jour "Double-Croche" à l'entreprise UDRY Cuisines Service Sàrl.
- Lors de sa séance du lundi 5 février 2024 et dans le cadre de la réalisation d'une zone "Sport & Loisirs" pour tous, sur le site du "Verney", le Conseil municipal a adjugé les travaux de fourniture et de pose de feux de signalisation à l'entreprise SOLMANI SA.
- Lors de sa séance du lundi 19 février 2024 et à la salle polyvalente du Reposieux, le Conseil municipal a adjugé le remplacement de la centrale de sonorisation évacuation et séparation zone salle polyvalente à l'entreprise MAPCO Sécurité Sàrl.
- Lors de sa séance du lundi 19 février 2024, le Conseil municipal a adjugé la réalisation d'un concept circulation et réaménagement, pour le secteur "Mabillon", à M. Timothée VINCENT.
- Lors de sa séance du lundi 19 février 2024, le Conseil municipal a validé le concept cantonal de base des infrastructures de hockey sur glace en Valais.

- Lors de sa séance du lundi 19 février 2024, le Conseil municipal a adjugé la solution applicative de signature électronique des documents au Groupe T2i.
- Lors de sa séance du lundi 19 février 2024, le Conseil municipal a autorisé M. Mustafa POLAT à exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "PLUS Pizza + Kebab", laquelle remplace celle octroyée précédemment à Mme Hüsne ULUCINAR sous l'appellation du café-restaurant " ATLAS Kebab & Pizza".
- Lors de sa séance du lundi 19 février 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Edward WILEY-JONES une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant avec hébergement "AUBERGE DE CHINDONNE", laquelle remplace celle octroyée précédemment à M. Louis Richard REYMANN.
- Lors de sa séance du 26 février 2024 et pour la réfection des installations d'éclairages de sécurité au Collège du Reposieux, le Conseil municipal a adjugé les mandats suivants :
 - pour le remplacement de l'onduleur + relais de commutation luminaires secours-permanent à l'entreprise MAPCO Sécurité Sàrl;
 - pour la modification des installations électriques à l'entreprise ELMECA SA;
- Lors de sa séance du 26 février 2024 et dans le cadre des travaux d'aménagements extérieurs de la cour du Collège du Reposieux, le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 13.3, revêtements et cheminements, à l'entreprise MULTONE Construction SA.
- Lors de sa séance du lundi 26 février 2024, le Conseil municipal a décidé de réaliser la route d'accès au Terminal Combiné et a adjugé ces travaux au groupement d'entreprises JPF SA/MICHEL Démolition SA.
- Lors de sa séance du lundi 26 février 2024, le Conseil municipal a pris acte de la démission, avec effet au 19 avril 2024, de M. Yvan CLERC comme Conseiller général. Dès lors, il a proclamé élu Conseiller général M. Stéphane FOUGEIRET, en remplacement du Conseiller général précité, soit le premier des viennent-ensuite des élections de novembre 2020 au Conseil général sur la liste "PLR" en précisant que l'entrée en fonction est effective dès le 19 avril 2024 et sera valable pour la fin de la période administrative 2021-2024.

Etabli et publié le 12 mars 2024